

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE



Investir dans les populations rurales



GREEN
CLIMATE
FUND

PROJET D'IDENTIFICATION DE LA PRODUCTION AGRICOLE ET DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE AU BURUNDI (PIPARV-B)

Financements du Projet : Don FIDA N° 2000002606, Don Additionnel FIDA11 n° 2000003762 ; Prêt OFID n° 13606P, Prêt FIDA11 n° 2000003763, Don CRI n° 2000004520, Don FVC n° 2000003623

B.P. 1953 Bujumbura, Tel. +257 22 24 92 51

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°
DNCMP/...../T/2024-2025 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE
REHABILITATION DES PISTES RURALES DE DESENCLAVEMENT EN
PROVINCES KAYANZA, NGOZI, KARUSI, GITEGA ET MUYINGA.**

**Financement : DON FIDA ADDITIONNAL N° 2000003762
PRET FIDA N° 2000003763**

Imputation : 1B010102b, 1B010102e, 1B010102d, 1B010102f, 1B010102g, 1B010102j

Date de publication : 19.02/2025

Date d'ouverture des offres : 07.04/2025

Février 2025

J

Section I. Avis d'appel d'offres

[Bujumbura, Burundi]

Le/...../2025

Concerne :

Les travaux de réhabilitation des pistes rurales de désenclavement dans les Provinces de Kayanza, Ngozi, Karusi, Gitega et Muyinga.

DAO n° DNCMP/.....T/2024-2025.

Le marché est reparti en six (6) lots comme suit :

1. Le Gouvernement de la République du Burundi a obtenu un don du FIDA n° 200000, un Don Additionnel FIDA11 n° 20000037, prêt FIDA n° 200000376, prêt OFID N°13606P, Un don FVC n° 2000003623, un don CRI n° 2000004520 d'une part, un prêt de l'OFID n° 13606P, un Prêt FIDA11 n° 2000003763, un financement du Fonds international de développement agricole (FIDA) destiné à couvrir le coût du Projet d'Intensification de la Production Agricole et de Réduction de la Vulnérabilité au Burundi, « PIPARV-B », et envisage d'en faire partiellement usage pour l'acquisition de ces biens.

L'utilisation de fonds du FIDA est soumise à l'approbation de ce dernier, selon les modalités et conditions que prévoit l'accord de financement et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Le FIDA et ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu'une quelconque partie invoquerait dans le cadre du Projet d'Intensification de la Production Agricole et de Réduction de la Vulnérabilité au Burundi, « PIPARV-B ».

2. Le Projet d'Intensification de la Production Agricole et de Réduction de la Vulnérabilité au Burundi, « PIPARV-B », prévoit de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de résilience des populations rurales du plateau central Burundais composé des provinces de Kayanza, Ngozi, Gitega, Karusi et Muyinga par une approche de gestion intégrée des terroirs grâce à une utilisation optimale des ressources naturelles adaptées à une pression démographique croissante. Il est financé par un Don et Prêt du FIDA, un prêt de l'OFID, un Don du Fonds Vert Climat (FVC), un Don CRI, une contrepartie du Gouvernement et une contribution des bénéficiaires. Le Projet a été conçu pour une durée de 6 ans. Les dates initiales de mise en vigueur et celle d'achèvement sont respectivement le 13/05/2019 et le 30/06/2025.
3. L'employeur invite à présent les entités remplissant les conditions requises ("les soumissionnaires") à faire parvenir, sous pli cacheté, leurs offres concernant les travaux de réhabilitation des pistes rurales de désenclavement dans les Province les Provinces de Kayanza, Ngozi, Karusi, Gitega et Muyinga.

Numéro de référence DAO N° DNCMP/...../T/2024-2025

Section II. Instructions à l'intention des soumissionnaires

Numéro de référence DAO N° DNCMP/...../T/2024-2025

4. Travaux faisant l'objet, dans le cadre dudit appel d'offres, d'un contrat à prix unitaires établi sur la base du devis quantitatif¹.
5. Sous réserve des restrictions énoncées dans le dossier d'appel d'offres, les soumissionnaires habilités peuvent s'associer à d'autres soumissionnaires afin d'être mieux à même de réaliser l'ensemble des travaux.
6. Les travaux ainsi que le ou les marchés qui devraient être attribués sont répartis en six lots distincts détaillés comme suit :
 - *Lot 1 : Les travaux réhabilitation des pistes rurales de désenclavement en communes Matongo et Gatara de la Province Kayanza : 13,7 km*
 - *Lot 2 : Les travaux réhabilitation des pistes rurales de désenclavement en communes Kayanza et Kabarore de la Province Kayanza : 17,579 km*
 - *Lot 3 : Les travaux réhabilitation des pistes rurales de désenclavement en communes Mwumba et Nyamurenza de la Province Ngozi : 17,480 km*
 - *Lot 4 : Les travaux réhabilitation de la piste rurale de désenclavement en commune Marangara de la province Ngozi : 9,575 km*
 - *Lot 5 : Les travaux réhabilitation des pistes rurales de désenclavement en communes Giheta de la Province Gitega et Gihogazi de la Province Karusi : 16,403 km*
 - *Lot 6 : Les travaux réhabilitation de la piste rurale de désenclavement en communes Gasorwe, Muyinga et Giteranyi de la Province Muyinga : 25,800 km*
7. Des visites guidées des sites des travaux **nécessaires mais non obligatoire** seront organisées suivant le calendrier ci-dessous :

Lot	Date de visite	Lieu de rencotre	Heure de départ
1	06/03/2025	Chef-lieu de la Commune Matongo	9 Heures
2	06/03/2025	Chef-lieu de la Province Kayanza	14 Heures
3	07/03/2025	Bureau Provincial de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage (BPEAE) de Ngozi	9 Heures
4	07/03/2025	Chef-lieu de la Commune Marangara	14 Heures
5	06/03/2025	Chef-lieu de la Commune Giheta pour se poursuivre vers Gihogazi	9 Heures
6	07/03/2025	Chef-lieu de la Province Muyinga pour se poursuivre vers Giteranyi, Muyinga et Gasorwe	9 Heures

¹ Dans les contrats à prix fixes, remplacer "devis quantitatif" par "calendrier des activités".
 Section II. Instructions à l'intention des soumissionnaires
 Numéro de référence DAO N° DNCMP/...../T/2024-2025

Le détail de ces pistes est donné sut le tableau ci-dessous :

Le détail de ces pistes est donné sur le tableau ci-dessous :

Lot	Province	Communes	Pistes	Longueur en KM
Lot 1	KAYANZA	Matongo	RN1(Bandaga)-Kavumu-pont Nyawisesera-CDS Nyarumanga	5,875km
		Gatara	Piste Gatara-Murago-ECOFO Murago	7,825 km
TOTAL				13,700Km
Lot 2	KAYANZA	Kayanza	Piste RN1 (Kirema)-Kinga-Kibingo (Pont Nyabikenke):	7,129Km
		Kabarore	Piste RN1 (Kayave)-Nkuba-Ruhinga-Songore-Jene-Ngoma-Yandaro	10,450km
TOTAL				17,579Km
Lot 3	NGOZI	Mwumba	Piste Muremera-Burenza-Butaganda-Cahi	11,180Km
		Nyamurenza	Piste Gasegerwa-Nyarusange-Gitare	6,300Km
TOTAL				17,480Km
Lot 4	NGOZI	Marangara	Bihangare (Buyagara)-Bitambwe –Masama (usine)-ECOFO Gihororo-Kwa Ngiriye-EcofoKidobori-Congori (Kanyanama)	9,575km
TOTAL				9.575 Km
Lot 5	GITEGA	Giheta	Piste RN1 (Rweru)-Muyange-Kanyinya-Mubuga-Nyarunazi (10,020Km) et Piste Bretelle vers dispensaire Bukinga (0,650Km)	10,670Km
	KARUSI	Gihogazi	Piste Ruyaga-Rutegama-vers Centre de Negoce	5,733km
TOTAL				16,403Km
Lot 6	MUYINGA	Gasorwe	Rusimbuko-Buringa-Bihogo-Karabo-Kiryama-RN6	10,525km
		Muyinga	Rutoke-Marais Kigina-ECOFO Musenyi	6,350 km
		Giteranyi	Kabago-Shoza- Musenyi	8,925 Km
TOTAL				25,800Km

8. Un soumissionnaire peut présenter son offre pour un ou plusieurs lots mais aucun ne pourra être attributaire de plus de deux lots sauf en cas d'absence d'offres administrativement et techniquement conformes au dossier d'appel d'offres ou lorsque l'écart entre l'offre classée financièrement en première position et celle classée en deuxième position est supérieur à 20 %. Les lots seront attribués sur base d'une combinaison évaluée la moins disante pour l'Acheteur, conformément à l'article 50 du Code des Marchés Publics.
9. Un entrepreneur sera sélectionné selon la procédure de mise en concurrence nationale, conformément au Guide pratique de passation des marchés du FIDA, qui peut être consulté à l'adresse suivante : www.ifad.org/fr/project-procurement. Le processus d'appel d'offres national comportera un examen et une vérification des qualifications et des prestations antérieures ; il sera notamment procédé à un contrôle des références préalablement à l'attribution du marché.
10. Veuillez noter qu'une séance d'information sera organisée à l'intention des soumissionnaires selon les modalités indiquées dans les données particulières de l'appel d'offres, dans la Section III du dossier.
11. Les soumissionnaires désireux de présenter une offre devront se procurer le dossier d'appel d'offres vendu pour la somme, non remboursable, de cent mille Francs Burundi (100.000 BIF), dont la moitié (50.000 BIF) sera versée sur le sous- compte des recettes non fiscales de l'Etat n° CC10003 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB), et l'autre moitié

(50.000 BIF) sur le compte n° CC12991 ouvert à la BRB au nom du PIPARV-B/RECETTES INTERNES en adressant au point de contact ci-après une demande en ce sens par courrier postal ou électronique, dans laquelle devront figurer toutes leurs coordonnées. Les soumissionnaires pourront ainsi être assurés de recevoir les mises à jour dont pourrait faire l'objet le présent dossier.

À l'attention de Monsieur Damase NTIRANYIBAGIRA, Coordonnateur du PIPARV-B
**PROJET D'INTENSIFICATION DE LA PRODUCTION AGRICOLE ET DE
REDUCTION DE LA VULNERABILITE AU BURUNDI (PIPARV-B)**

Immeuble abritant des projets financés par le FIDA au Burundi

Avenue du Large n° 30 ; Téléphone : (+257) 22 24 92 51 ;

Courriel : ufcp2.piparvb@gmail.com.

Bujumbura - Burundi

12. Les offres devront parvenir à l'adresse et selon les modalités indiquées dans les données particulières de l'appel d'offres – instructions à l'intention des soumissionnaires – clause 22.1, au plus tard le ~~07~~.../.../2025 à 10 heures, heures locales (GMT+2).
13. Le délai prévu pour l'exécution de l'ensemble des travaux composant le lot est fixé comme suit :
- **Neuf (09) mois** calendriers pour les lots 1, 2, 3 et 5 ;
 - **Sept (07) mois** calendriers pour le lot 4 ; et,
 - **Dix (10) mois** calendriers pour le lot 6.
14. Les offres doivent avoir une durée de validité de 120 jours calendriers à compter à partir de la date limite de soumission des offres spécifiée dans les données particulières de l'appel d'offres.
15. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire (ou de microfinance opérant comme institution financière) de soumission conforme au modèle du présent dossier d'appel d'offres d'un montant de :
- ☐ **Lot 1 : Dix huit millions de francs burundi (18.000.000 BIF) ;**
 - ☐ **Lot 2 : Vingt-trois millions de Francs Burundi (23.000.000 BIF) ;**
 - ☐ **Lot 3 : Vingt-trois millions de Francs Burundi (23.000.000 BIF) ;**
 - ☐ **Lot 4 : Treize millions de francs burundi (13.000.000 BIF) ;**
 - ☐ **Lot 5 : Vingt-et-un millions de francs burundi (21.000.000 BIF) ;**
 - ☐ **Lot 6 : Trente-et trois millions de francs burundi (33.000.000 BIF).**
16. Veuillez noter que les offres électroniques **ne sont pas** acceptées.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Damase NTIRANYIBAGIRA

Coordonnateur



Section II. Instructions à l'intention des soumissionnaires
Numéro de référence DAO N° DNCMP/...../2024-2025